



Date et lieu: Jeudi 15 septembre 2022 à 18h30, salle Jean Moulin, DRAGUIGNAN

Présents: Vincent Bonfils, Isabelle Botella, Stéphanie Coudray, David-Olivier Courtois, Arlette Demaria, Sylvie Lebre, Alain Macke, Grégory Piva, Frédéric Poulain (rédacteur), Norbert Pousseur, Delphine Torres, André Tuech,

Pour la Marie : Grégory Loew – adjoint aux travaux et à la démocratie participative, Richard Devilette – délégué à la relation avec les conseils de quartier, Magali Enet – suivi des conseils de quartier.

Point n°1: Travaux sur le boulevard des Remparts

Gregory LOEW précise que la Commune n'a jamais eu l'intention de mettre en place un sens unique sur le boulevard des Remparts sans en discuter avec la population et notamment les conseils de quartier.

Il rappelle que les travaux ont été rendus nécessaires par la réfection de la toiture de l'école sur le boulevard. C'est l'occasion de tester le sens unique durant la période de travaux mais il n'est pas question de le maintenir au-delà sans en concerter ou sans tirer les leçons de la période de test.

Il rappelle que le sens unique a été initialement demandé par les riverains du boulevard et présente en effet trois avantages : possibilité de réduire les vitesses, prolongement des trottoirs sur les 100 m manquant, sécurisation / élargissement des trottoirs sur l'ensemble du linéaire et enfin amélioration des accès à l'ADAPEI.

Cependant, comme cela était craint, les désagréments sont nombreux : Les boulevards Jean Jaurès et Clémenceau ne sont pas adaptés à un tel report de circulation, les ralentissements sont nombreux en début de matinée, le midi et en soirée autour du centre-ville. La circulation a également augmenté dans le centre-ancien. Les temps de parcours augmentent pour de nombreux habitants en fonction de la localisation du logement, de l'école, du travail, etc. (exemple : ceux qui se rendent à l'hôpital pour travailler, les infirmières libérales, etc.).

En conclusion, une réunion d'échanges aura lieu avec les conseils de quartier nord et centre ainsi que les autres présidents de conseils de quartier. Une décision sera alors prise. C'est d'ailleurs pour cela que les travaux sur la voirie n'ont pas débuté sur le boulevard des Remparts. À noter que les travaux devraient prendre fin en janvier 2023 (pas de retard pour l'heure).

Point n°2: Plan de circulation et travaux sur voirie

La mairie a reçu la version définitive du plan de circulation, étude qui a duré un an. L'objectif est de la présenter lors d'une prochaine réunion aux différents conseils de quartier. Le diagnostic a mis en évidence plusieurs points noirs tel le carrefour bd de la Liberté / rue Jean Aicard ou encore le carrefour av Jean Boyer / Bd Maréchal Joffre. Des solutions simples sont proposées.

Globalement, la Commune souhaite multiplier les modes de déplacements doux (piéton et cycliste) entre les différents lieux de vie. Mais le réseau de notre voirie souffre de deux

inconvénients importants : de nombreuses voies trop étroites et des pentes marquées. Il est donc rarement possible d'avoir des pistes cyclables.

A noter que le bd Joffre / Liberté doit être repris avec une triple intervention : la voirie (Département), les réseaux souterrains (la DPVA) et les trottoirs (la Commune). Ce sera l'occasion de traiter la question des stationnements.

L'avenue de Montferrat doit également être requalifiée. Les travaux devront s'étaler entre 2023 et 2024.

Point n°3: Les économies d'eau

Gregory LOEW précise que sur Draguignan, 90% du réseau d'eau potable a été rénové. Le rendement du réseau est donc très bon ce qui a évité des coupures cet été. Les nappes phréatiques ont cependant souffert comme partout.

La Commune a respecté les directives du Préfet et a arrosé le moins possible des plantations dans les espaces publics. La végétation a donc particulièrement souffert cette année. À noter que des communes touristiques du littoral (comme Fréjus ou Saint Raphael) n'ont pas subi les mêmes contraintes (zone jaune et non orange comme Draguignan). Cette différence de traitement va être abordée par Draguignan avec les services de la Préfecture.

Par ailleurs, Draguignan et Veolia travaillent de concert pour pouvoir réutiliser les eaux usées. Cependant, 15 des bactéries qui peuvent être rejetées dans le milieu naturel ne doivent pas apparaître dans les eaux traitées qui seraient réutilisées pour arroser les espaces verts ou autres. Il reste encore 2 bactéries à éliminer avant de valider le process.

Point n°4 : Le collège Emile Thomas

Un membre du Conseil de quartier a fait remonter les difficultés liées au collège Thomas dont dépendent aujourd'hui de nombreux enfants au nord de Draguignan (nouvelle répartition de la carte scolaire). C'est aujourd'hui, et de loin, le collège le plus important de Draguignan avec 860 élèves cette année alors qu'ils étaient 600 il y a 3 ans.

Si le manque d'effectifs encadrants est de la responsabilité de l'Académie, se posent tout de même deux questions imputables à la Ville et à la DPVA :

1. Comment améliorer la desserte en transport en commun ? Aujourd'hui les passages sont trop espacés

(Attente entre 20 à 30 mn à la sortie du collège sauf à 16h30) et les points de passage insuffisants. Pour exemple, la vieille route de Grasse est peu desservie.

2. L'augmentation constante des effectifs pose la question de l'urbanisation de la Commune. Le collège n'est pas extensible.

Ce point ne peut être abordé ce jour. Cependant, les élus ont conscience des difficultés liées au collège. Une réunion est prévue avec le Conseil Départemental et la commune de Trans en Provence (les enfants ne vont plus aux Arcs sur Argens mais sur le collège Thomas).

Le Plan Local d'Urbanisme va être prochainement révisé. Ce sera une mission longue et complexe à laquelle sera associée les conseils de quartier.

Point n°5 : La fête de quartier

La fête de quartier aura lieu le samedi 1er octobre à partir de 18h00 au jardin des Plantes. Des flyers sont distribués ce jour aux membres. Il faudra les distribuer dans les différents quartiers. D'un point de vue matériel, une banderole sera installée sur les grilles. Il faudra deux tables et 4/5 chaises. Il faudra interdire le stationnement sur le parking pour libérer l'espace.

Des animations sont prévues (pétanque, jeux gonflables, etc.). Il faudra tenir une table pour présenter le conseil de quartier et noter le ressenti, les envies, etc. des participants (sans orienter les débats, juste écouter les attentes de chacun).

Il faudra y être à partir de 17h30 pour commencer à organiser le site puis se relayer au cours de la soirée.

Pour l'heure, les présents sont : Norbert Pousseur (17h30-22h00), Frédéric Poulain (17h30-18h30), Delphine Torres (19h00-21h00), Alain Macke (18h00-20h00) et Stéphanie Coudray (à partir de 21h00).

Pour l'année prochaine, il serait peut-être plus intéressant de faire une randonnée. Cela permettrait de faire découvrir un site en particulier, un aspect des quartiers au nord. De plus, des rassemblements en ville ont déjà lieu plusieurs fois par an. Une randonnée serait plus originale.

En conséquence, il est proposé d'en discuter dès cet hiver pour organiser une randonnée au printemps (en été, les massifs risquent d'être fermés).

Point n°6 : Les nuisances engendrées par les sangliers

De nombreux propriétaires se plaignent de la présence de sangliers jusque dans les jardins. Ces derniers sont régulièrement retournés, les clôtures abimées, les déchets éventrés dans les lotissements, etc.

A ce sujet, Richard Devilette précise que la Commune va rencontrer la société de chasse. Les dernières battues sur le Malmont ont eu un réel effet bénéfique (chute des effectifs) mais aussi des répercussions négatives (descente des sangliers vers la ville). De plus, les laies ont aujourd'hui trois portées par an (et non pas une) ce qui permet aux sangliers de réoccuper rapidement les lieux.

Il est rappelé que les battues en ville nécessitent un arrêté préfectoral. Il faudra donc bien étudier les actions les plus efficaces.

A ce sujet, la gestion des déchets se pose encore et toujours (il faut les mettre dans des bacs fermés).

Point n°7: La gestion des haies au droit du domaine public

Un membre du Conseil de quartier fait remonter le problème des haies dont les branches dépassent trop sur les trottoirs. Pour exemple, Vieille route de Grasse, il faut à de nombreux endroits, descendre du trottoir car les branches dépassent très souvent des limites de propriété. Il y a le même problème quartier Saint Léger avec les arbres de la ville.

A ce propos, il est rappelé que c'est au propriétaire de la haie ou de l'arbre de l'entretenir. Il est conseillé de prendre une photo du site problématique, de remplir une fiche action disponible sur Internet et de l'envoyer à Magali Enet ou Franck Meunier (Ville de Draguignan). Un agent municipal passera ensuite pour rappeler au propriétaire ses obligations (courrier déposé dans la boîte aux lettres).

Point n°8: Points divers

Concernant le Point d'Apport Volontaire (PAV) de l'avenue de Grasse dans un virage, il est toujours aussi dangereux. A ce propos, la Commune doit aménager la plateforme pour améliorer sa fonctionnalité (la question du lampadaire sera abordée à ce moment-là). Une signalétique adaptée pour ralentir les flux en amont devrait être mise en place. Infos obtenues après la

réunion : l'autorisation de travaux vient d'être obtenue du Département – les devis doivent être refaits.

(Infos idem) : Pour le PAV du chemin des Salles les travaux devraient commencer début 2023. Pour les PAV avenue de Montferrat, le dossier n'a pas avancé.

Concernant les dépôts sauvages, il est proposé de multiplier les caméras (même fictives) au droit des conteneurs. Il y a un réel plus lorsqu'elles sont mises en place (mais cela ne fait que déplacer le problème en partie, les personnes jetant leurs poubelles hors champ de la caméra). Des tags ont été faits sur des murs et façades au moins de juillet sur l'avenue de Montferrat (entre la rue des Areniers et la louve). La Ville va se renseigner à ce propos. Elle ne peut intervenir que sur les murs donnant sur le domaine public.

Un permis de construire a été autorisé au 520 avenue de Montferrat. Il est question d'abattre 90 arbres. A ce sujet, la mairie précise qu'une partie des arbres ne sera pas abattue et que tout arbre abattu sera compensé. Le permis de construire est librement consultable.

La réunion prend fin à 20h00.